

AU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le lundi dix-neuf avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement, afin de respecter les règles sanitaires en vigueur et notamment la distanciation physique, dans la salle associative, en séance publique, sous la présidence de **Mme Marie-Dominique PINOS, Maire,**

Étaient présents :

Mme Marie-Dominique PINOS, M. Nicolas LIGNEAU, Mme Céline SAINT LO, M. Anthony FURET, Mme Maryvonne THOUSEAU, MM. Laurent PIAUD, Mme Stéphanie HOUSSAYE, M. Sébastien THIROUARD, Mmes Emilie DAVIGNON et Laëtitia RAINOT VALLEE
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Vincent NOUVELLON (pouvoir à M. FURET), Mmes Aurélie LACROIX et Patricia HUET

Mme **Laëtitia RAINOT VALLEE** a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Elections départementales et régionales

Elles auront lieu les 20 et 27 juin 2021 ; le conseil municipal fixe les permanences des bureaux de vote.

Rythmes scolaires – renouvellement de la dérogation

Mme le Maire rappelle que, comme le permet le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le conseil municipal avait émis un avis favorable à la demande de dérogation formulée par le conseil d'école pour l'instauration de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 (*délibération n°18-13 du 29 janvier 2018*).

La dérogation arrivant à échéance à la prochaine rentrée scolaire, Mme le Maire propose aux membres présents de se prononcer sur le renouvellement de cette dérogation,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu et délibéré,

DECIDE de demander le renouvellement de la dérogation permettant d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours, pour les trois prochaines années scolaires,

Décision modificative et virement de crédits

Le conseil municipal décide d'établir une décision modificative en vue de réajuster le budget général de la commune, les montants des dotations de l'Etat et ceux attendus en matière de fiscalité étant désormais connus, ainsi qu'un virement de crédits pour l'attribution d'une subvention à l'association « AUTREMENT ».

Règlement du tennis

Afin d'éviter que les personnes qui réservent des créneaux horaires au tennis municipal ne rapportent pas les clés une fois la réservation finie, le conseil municipal décide d'instaurer une pénalité en cas de retard et de réactualiser le règlement en conséquence.

Travaux – état d'avancement – désignation d'entreprise

Le conseil municipal décide

- d'accepter l'offre de l'entreprise PIGEON d'un montant de 44.009,91 € H.T. pour la réfection de la voirie communale, programme 2021

- d'approuver le devis de l'entreprise RIVRAY pour les travaux d'isolation du bâtiment sis 3 et 5 rue du Professeur Félix Lejars

- de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la boulangerie et du logement au cabinet TREUST et GRAMME

Personnel communal – création de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu et délibéré,

DECIDE la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du **1^{er} mai 2021**,

DECIDE la création d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet (19/35^{ème}) à compter du **1^{er} septembre 2021**,

DECIDE la création d'un poste de Rédacteur à temps complet, Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet et Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du **16 août 2021**

DECIDE de modifier le tableau des emplois en conséquence.

Aliénation du chemin rural n°64 dit de la Petite Touche

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, décide de vendre une partie du chemin rural n°64 aux conditions habituelles, étant donné qu'il n'est plus affecté à l'usage du public. Une enquête publique sera réalisée au préalable.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal prend connaissance :

- des comptes rendus des réunions du conseil communautaire et des différents syndicats intercommunaux,
- du rapport de la visite de sécurité de l'église,
- de la désignation d'une Conseillère aux Décideurs Locaux, Mme Stéphanie MORO,
- du point sur la vaccination contre la COVID 19

Séance levée à 23 h 30